

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 33 (1895)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Bloqués à Ste-Croix  
**Autor:** L.M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-194810>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

barreaux de fer ayant toute la hauteur de la batterie et solidement reliés entre eux par de fortes traverses de bois; leur dimension est variable; parfois, les cages contiennent quarante condamnés, — ce sont les plus petites, — parfois elles en reçoivent cent, ce sont les plus grandes.

Voici, d'après M. Maurice Loir, qui a visité le transport l'*Orne*, chargé de faire la traversée de Toulon à la Guyane, la description d'une de ces cages :

« Un banc de bois fixé aux barreaux de fer est tout le mobilier, les forçats ayant, en effet, pour couchage, à la façon des matelots, un hamac qu'ils suspendent pendant la nuit à des crochets de fer. Seulement, à la différence des marins, dont chacun possède son hamac particulier, deux forçats n'ont qu'un seul hamac; ils en usent alternativement: l'un y couche pendant que son camarade dort sur le plancher. En outre, les hamacs des forçats se réduisent à une simple toile, sans matelas. Pendant le jour, ils sont roulés dix par dix en un long boudin que l'on suspend aux crochets du plafond. C'est encore à ces crochets que les forçats attachent le sac de toile dans lequel ils enferment les objets de leur trousseau qu'ils ne portent pas sur eux. »

Ce trousseau est très élémentaire. Il se compose de deux chemises, d'une paire de souliers, d'un pantalon, d'une vareuse en grosse étoffe de laine couleur beige et d'un chapeau de paille blanc bordé de galon noir. C'est là l'uniforme du forçat.

On a supprimé la chaîne de fer pendue à la ceinture et qui traînait le long de la jambe, allait encercler le pied; le condamné peut circuler librement dans sa cage, sans la moindre entrave, de jour et de nuit.

Le lever a lieu à cinq heures et demie. Au premier repas, on donne aux transportés du café noir et du biscuit; à midi, bœuf frais et soupe grasse trois jours de la semaine, et les autres jours viande de conserve ou sardines, avec un verre de vin; à quatre heures et demie, soupe. C'est, moins le petit verre d'eau-de-vie du matin et le quart de vin du soir, l'« ordinaire » du matelot.

Nul travail n'est exigé des condamnés; ils n'ont qu'à nettoyer leur cellule; en outre, une fois par semaine, ils procèdent à la lessive de leur linge.

C'est tout. Pour tromper l'ennui de leur inaction forcée, quelques-uns des condamnés se livrent à des ouvrages plus ou moins bizarres. C'est, dit M. Maurice Loir, la mie de pain qui est leur matière première. « Bouquets, bateaux, bonshommes, raconte-t-il, ils confectionnent de tout; quelques-uns s'évertuent à édifier dans l'intérieur d'une bouteille une panoplie grossière ou une Descente de Croix encore plus primitive ». Il en est qui demandent les livres de la bibliothèque du bord, mais c'est le fort petit nombre. Les autres entourent le beau parleur de leur groupe, qui leur en impose.

Les illettrés étant en grand nombre parmi les criminels, dit M. Maurice Loir, il est facile à quelque fanfaron de les dominer, de se créer au milieu d'eux une cour d'admirateurs. De là, des personnalités qui se font jour rapidement et qui s'érigent en petites puissances. L'instinct de l'autorité, le don du commande-

ment qui sont innés chez certaines natures se révèlent au bain comme ailleurs.

Aussi la surveillance est-elle des plus étroites. Il en doit être ainsi, d'ailleurs, puisque chaque transport n'a pas moins de quatre à cinq cents condamnés à son bord. Le nombre des gardes-chiourme chargés de veiller sur eux est d'une vingtaine environ, sous la direction d'un surveillant principal; de plus, on embarque deux et trois sections d'infanterie de marine.

Le l'ai dit déjà, les actes d'insubordination sont rares parmi les transportés. L'un des incidents les plus graves remonte à 1888. A bord de l'*Orne*, en rade de Ténériffe, six forçats tentèrent de s'évader par un sabord, en descellant les barreaux de fer; les factionnaires de service firent feu et tuèrent deux des fuyards, les quatre autres furent mis aux fers.

Les factionnaires, — au nombre de deux: un garde-chiourme et un soldat d'infanterie de marine, — sont placés devant la porte de chaque cage, baïonnette au canon du fusil, revolver à la ceinture. On les remplace de deux en deux heures. Par surcroît de prudence, des rondes sont faites par intervalles rapprochés.

D'ailleurs, les condamnés n'ignorent pas que la discipline à bord d'un navire de guerre est des plus rigoureuses, et les plus indociles même prennent le parti de s'y assouplir. « Les pouvoirs les plus étendus, dit M. Maurice Loir, sont donnés en matière de justice au commandant du transport, qui est libre d'en user sous sa responsabilité; il a véritablement droit de vie et de mort sur le personnel de ces bagnes. » Quant aux punitions, elles consistent, depuis l'abolition des châtiements corporels, en retranchement de vin, en mise aux fers et en mise au cachot avec ou sans le régime du pain sec et de l'eau.

On comprend que nos braves marins soient fort heureux quand leur navire — transformé en prison flottante — arrive à destination. C'est avec joie qu'ils voient débarquer, tous ces criminels dont ils ont dû, pendant de longues semaines, subir le contact. Il faut ajouter que les criminels ne sont pas fâchés non plus d'échapper à l'autorité maritime, qui ne plaisait pas avec eux.

### Bloqués à Ste-Croix.

Vers la fin de janvier, une quinzaine de personnes, au nombre desquelles de nombreux voyageurs de commerce, se trouvaient bloquées par la neige, à Ste-Croix, toute communication avec la plaine étant impossible.

Quel dépit chez la plupart de ces messieurs, qui n'ont guère l'habitude de rester longtemps au même endroit!

Seuls les maîtres d'hôtels se frottaient les mains. A cette époque de l'année, il n'y a guère que les grosses bourrasques, les chutes abondantes de neige, qui puissent retenir les clients dans la localité.

Et la neige tombait toujours pressée, à gros flocons, avec une persistance inouïe.

L'aspect de la contrée offrait néanmoins un curieux spectacle; toutes les

teintes diverses, tous les détails du paysage, disparaissaient sous l'uniforme et blanc tapis. Dans le village, un silence complet; chacun restant chez soi, au coin du feu.

Et nos voyageurs, consignés à l'hôtel, n'avaient d'autre distraction que de griller d'innombrables pipes, et de taper le carton du matin au soir.

L'aimable propriétaire de l'*Hôtel d'Espagne*, M. Jaccard, s'efforçait d'amuser son monde par de gaies et spirituelles boutades, tout en regardant tomber la neige qui travaillait pour lui.

Le 26 janvier, on fit prendre des informations à la gare. « Pas de trains de voyageurs, » fut-il répondu. Malgré cela les bloqués revinrent à la charge, d'un ton presque suppliant.

— Eh bien, à trois heures, leur dit-on, nous essayerons de vous conduire, si vous le désirez absolument, en ajoutant un fourgon à la locomotive chasse-neige, mais prenez bien note qu'il ne sera pas délivré de billets, et que les billets double course ne seront pas contrôlés. Nous voulons mettre notre responsabilité complètement à couvert: vous voyagez à vos périls et risques. Nous ne répondons de rien!

Il faut avouer qu'un tel langage était fort peu rassurant.

Sur la voie, il y avait par-ci, par-là, des montagnes de neige, et l'on allait tenter un trajet qui paraissait matériellement impossible! Aussi une foule de gens de Ste-Croix, informés de cette téméraire entreprise, étaient-ils accourus à la gare.

« Ils n'iront pas bien loin, disaient les maîtres d'hôtels, ils nous reviendront. »

Le train partit à toute vitesse pour mieux lutter contre l'obstacle; mais au bout de quelques minutes, et comme un lutteur à bout de forces, il s'arrêta. Une dizaine d'ouvriers italiens, armés de pelles, et qui avaient aussi pris place dans le fourgon, descendirent et travaillèrent au déblaiement pendant près d'une heure. Pendant ce temps, nos voyageurs attaquant les bouteilles qu'ils avaient eu la précaution de prendre, faisaient bonne mine à mauvais jeu, en feignant de danser dans le fourgon.... Mais c'était pour se réchauffer les pieds.

La neige enlevée, et au moment de pousser plus loin, on s'aperçut que les roues de la locomotive, chargées de gros glaçons, ne pouvaient ni avancer ni reculer. Au moyen de quelques bouteilles déjà vides, l'on put prendre de l'eau bouillante dans la chaudière et les dégager.

La machine repartit, mais en laissant en arrière le fourgon qui venait de sortir des rails. Il fallut le remettre en place et

le pousser en avant pour rejoindre la locomotive.

Après quelques centaines de mètres parcourus, nouvel arrêt, nouveau déblaiement !

Dès lors, cheminant à toute vapeur, la locomotive parvint à franchir le premier tunnel ; mais lorsqu'on fut à quelque distance du second, le chef de district déclara que la neige en avait obstrué l'entrée au point qu'il était inutile de vouloir tenter de forcer le passage.

Un nouveau travail à la pelle devint nécessaire ; il dura quinze minutes.

Mais nos voyageurs, qui savaient fort bien que dès la sortie du tunnel la voie effleurait des précipices affreux, prirent les devants à pied, foulant la neige jusqu'au gilet, et marchant à la file indienne, chacun sa marmotte à la main. Leur intention était d'aller attendre le train plus loin.

Mais le contrôleur craignant de les laisser aller ainsi à l'aventure, à la tombée de la nuit, les accompagna avec une lanterne.

Il était 5 heures du soir.

Après des efforts inouïs, ils purent atteindre une halte connue sous le nom de *Trois-Villes*, où se trouve la petite maison d'un garde-voie. Là ils purent réchauffer leurs membres engourdis ; mais des vivres et des spiritueux, pas trace. Ils n'y trouvèrent qu'une miche de pain de ménage. L'un d'eux cependant avait encore la moitié d'un petit flacon de cognac qui fut minutieusement réparti entre les plus éprouvés.

Ils attendirent là jusqu'à 7 heures et quart ; et ne voyant rien venir, tout espoir d'arriver à Yverdon le soir même les abandonna.

Tout à coup, un bruit strident se fit entendre au loin ; tous se précipitèrent dehors, et à leur grande joie ils ne tardèrent pas à voir apparaître les deux grands yeux de la machine, qui venait les rejoindre. Elle cheminait en soulevant à droite et à gauche de hautes vagues de neige, qui retombaient sur elle et couvraient le conducteur, dont la vue était sans cesse obstruée. Ce pauvre diable, qui s'en était vu de cruelles, était méconnaissable et n'apparaissait de temps en temps que sous la figure d'un blanc fantôme.

Bientôt nos gens purent reprendre place dans le fourgon. Le train fut dès lors lancé à toute vapeur, le conducteur estimant sans doute qu'il y avait moins de danger qu'en marchant moins vite. Il fallait d'ailleurs que la machine utilisât toute sa force pour se frayer un passage au milieu des monceaux de neige.

On eut un moment l'intention de s'arrêter à Vuitteboeuf, mais la vitesse de la marche était si grande qu'on jugea prudent de continuer.

Enfin, au grand soulagement de tous, le train put atteindre Baulmes, où nos voyageurs se restaurèrent, tout en se racontant leurs émotions.

A l'arrivée dans cette station, un des employés du chemin de fer, qui, mieux que personne, avait pu se rendre compte des dangers qu'ils avaient courus, s'écria : « Bon Dieu, tu nous as sauvés ! »

Et quart-d'heure plus tard, tous reprirent joyeusement le train pour Yverdon, où ils arrivèrent à 9 heures du soir.

Les Lausannois ne rentrèrent chez eux qu'à 11 heures. L'un de ceux-ci, qui depuis plusieurs jours avait fait le projet de prendre part au bal des officiers, ayant lieu le même soir, au Casino-Théâtre, eut un instant l'idée d'y aller quand même.

Mais la fatigue et le sommeil le conduisirent irrésistiblement vers son lit. Il se fourra sous le duvet et n'assista qu'en rêve au bal des officiers.

L. M.

**Tomber des nues.** — Tomber des nues se dit de quelqu'un qui, à la nouvelle ou à la vue d'un événement imprévu, reste tout interdit et, par extension de sens naturelle, de quelqu'un qui semble étranger à tous les usages du monde.

Cette expression est venue de ce que, à Rome, un homme qu'on croyait mort et qu'on voyait reparaitre devait, d'après la loi, faire sa rentrée dans sa maison en passant par le toit, comme s'il descendait du ciel, ou tombait des nues.

Cette expression peut également s'appliquer au rêveur subitement ramené à la réalité, et qui, des nuages, retombe sur la terre comme un aérolithe.

**La gerçure des lèvres.** — Les engelures. — Comment empêcher, par les temps froids comme ceux que nous venons de traverser, la gerçure des lèvres si désagréable et quelquefois douloureuse ? nous ont demandé quelques-uns de nos lecteurs.

On peut y remédier en se fabriquant soi-même une pommade composée de 12 grammes de cire vierge fondue dans 70 grammes d'huile d'olive. On fait fondre la cire sur un feu doux, on ajoute l'huile, on mélange bien et on laisse refroidir : voilà la pommade sagement élaborée.

Pour les engelures, on peut frictionner les parties malades avec de l'alcool camphré, ou 4 grammes de camphre dissous dans 30 gr. d'essence de térébenthine. On peut aussi y appliquer, avec succès, paraît-il, de la teinture d'iode. Il vaut encore mieux tâcher de les éviter en n'approchant pas ses extrémités des foyers trop ardents et en ne se lavant jamais les mains à l'eau chaude en hiver : ce petit bien-être est néfaste.

#### Boutades.

Une vieille bonne entre chez un pharmacien et lui présente une ordonnance sur laquelle se trouve un médicament

renfermant deux décigrammes de morphine. Le pharmacien pèse scrupuleusement le dangereux remède.

— Quelle pitié, s'écrie la vieille femme en lui poussant le coude, soyez donc pas si regardant, c'est pour une orpheline.

Logique.

LE JUGE. — Voilà la huitième fois que je vous condamne pour le même délit.

LE PRÉVENU. — Alors, je ne vois pas trop quel est, de nous deux, le récidiviste.

Un traitement radical de la petite vérole raconté par la *Médecine moderne*.

Ce moyen, aussi simple qu'efficace, d'arrêter les progrès d'une épidémie, a été mis dernièrement en pratique dans un district rural de l'Arkansas.

Un nègre étant tombé malade de la petite vérole, dans sa cabane, les voisins mirent tout simplement le feu à la maison et supprimèrent ainsi du même coup la maladie, la cabane et le malade.

On compte en moyenne 36,000,000 de naissances par an : ce qui fait 70 par minute, — plus d'un bébé par seconde.

En plaçant les berceaux bout à bout, cela ferait une longueur égale au tour de la terre, et si l'on faisait défiler une à une les mères avec leurs nouveaux-nés, à raison de 20 par minute, les derniers enfants qui passeraient auraient déjà « quatre ans ».

**THÉÂTRE.** — M. Scheler a remporté jeudi un grand succès dans l'interprétation de la *Grève des forgerons*, le beau poème de Coppée.

Aujourd'hui, à 2 heures, 2<sup>me</sup> matinée classique, **Le Misanthrope** — **le Luthier de Crémone**.

Demain, dimanche, **La porteuse de pain**, drame en 8 actes de X. de Montépain et Doynay.

Mardi prochain, exceptionnellement, le grand succès populaire : **Champagnol malgré lui**.

On annonce pour mardi, 24 février, à 5 et demi heures du soir, au Casino-Théâtre, une intéressante conférence par **M. Maurice Muret**, et qui a pour sujet

UN ART IDÉALISTE

**Le théâtre de M. Maurice Bouchor.**

Billets à l'avance chez M. Tarin et à l'entrée de la salle.

L. MONNET.

## PAPETERIE L. MONNET

**Livre de ménage.** Prix : Fr. 2,—.

Registres, copie de lettres et toutes les fournitures de bureaux. — Confection sur commande de registres de tous formats, avec réglure et reliure spéciales. — Cartes de visite, faire-part, en-têtes de lettres, enveloppes avec raison de commerce, factures, formules de traites, quittances à coupons, etc.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOU-DHOWARD.